

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

EPD2020

SESSION 2020

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION

Epreuve écrite d'admissibilité : étude d'un cas concret portant sur le système éducatif du second degré aux niveaux local, régional et national, donnant lieu à la rédaction de propositions d'actions

Durée : 4 heures Coefficient : 1

Ce sujet contient 22 pages numérotées de 1 à 22, imprimés au recto et au verso.

Assurez-vous qu'il est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
- Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence.
- La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer et/ou de vous identifier dans son contenu.

NOTICE A L'ATTENTION DES CANDIDATS POUR REMPLIR L'EN-TETE DES COPIES D'EPREUVE

SESSION 2020

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION

Épreuve du mercredi 15 janvier 2020

Libellé concours : Concours de recrutement des personnels de direction

Concours Section/option Epreuve Matière

DCI 0010N 101 2543

Libellé épreuve/matière : Epreuve écrite 2020

Sujet

À la rentrée 2019, vous êtes principal.e en poste depuis une année scolaire dans le collège X situé dans une ville moyenne de 24 000 habitants qui dispose d'une infrastructure de transports de qualité. L'établissement accueille 581 élèves. Il a été entièrement réhabilité et offre un cadre de scolarisation très agréable. La liaison avec les écoles et le lycée d'enseignement général et technologique du secteur, situés à proximité immédiate, est limitée voire en attente de construction. Votre première année d'exercice vous a permis de gagner la confiance des équipes.

Les indicateurs de l'établissement font apparaître une diminution de la performance scolaire depuis plusieurs années. Les équipes pédagogiques font régulièrement état de la baisse du niveau des élèves et constatent des difficultés pour les mettre en activité. Ils insistent sur le fait qu'ils ne travaillent pas suffisamment en dehors du temps scolaire. De leur côté, les parents s'inquiètent de la réussite de leurs enfants au sein du collège. Ils se plaignent aussi de la quantité de devoirs donnés à la maison, source fréquente de tensions dans la sphère familiale. Les représentants des parents d'élèves qui siègent au conseil d'administration ont adressé un courrier au chef d'établissement pour l'interpeller sur le déficit d'accompagnement au collège par contraste avec les dispositifs mis en place dans le premier degré.

Lors du dernier dialogue de gestion qui s'est tenu à la fin de l'année scolaire 2018-2019, vous avez analysé avec l'IA-DASEN les indicateurs de performance de l'établissement et évoqué les inquiétudes exprimées par la communauté éducative. Elle vous demande d'engager au sein de votre établissement une réflexion sur le travail personnel de l'élève.

En vous appuyant sur le dossier documentaire qui vous est fourni et sur vos connaissances, vous répondrez aux deux commandes suivantes :

1. Dans la perspective de la prochaine réunion du conseil pédagogique, vous formaliserez une présentation des éléments saillants du diagnostic de l'établissement. Puis, sur la base de cette analyse et de manière argumentée, vous proposerez une stratégie opérationnelle permettant de mobiliser la communauté éducative sur le travail personnel de l'élève.

4 pages maximum

2. Dans le courrier qui vous a été adressé, les représentants des parents d'élèves ont souligné le recours de plus en plus fréquent des familles à des offres privées pour l'aide aux devoirs. Vous rédigerez un courrier de réponse aux parents, en copie à l'IA-DASEN et au président de l'association, présentant le sens et les grandes lignes de l'action conduite au sein du collège X pour l'accompagnement des élèves.

2 pages maximum

Composition du dossier documentaire

Document 1 : Données APAE du collège X - Aide au pilotage et à l'autoévaluation des établissements. Année scolaire 2018/2019 3
Document 2 : Résultats des évaluations nationales des élèves du collège X (classe de 6 ^{ème} , français et mathématique)
Document 3 : Courrier de notification de l'enveloppe HSE « devoirs faits » 9
Document 4 : Rémi Thibert. Représentations et enjeux du travail personnel de l'élève. Dossier de veille de l'IFÉ. N° 111 juin 2016. Extraits. [en ligne] consultée le 09/09/2019
Document 5 : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Dispositif numérique « Jules » pour l'aide au devoir. Infographie. [en ligne] consulté le 09/09/2019
Document 6 : Cédric Villani. Charles Torossian. 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques. Rapport remis au ministre le 12 février 2018, p. 62-66. Extraits [en ligne] consulté le 06/07/2019
Document 7 : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative. Accompagnement personnalisé en classe de sixième. Circulaire n° 2011-118 du 27-7-2011. [en ligne] consultée le 19/09/2019
Document 8 : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Organisation des enseignements dans les classes de collège. Arrêté du 19 mai 2015. Extraits [en ligne] consulté le 15/09/2019
Document 9 : Lettre des représentants de parents d'élèves au chef d'établissement du collège X

Document 1 : Données APAE du collège X - Aide au pilotage et à l'autoévaluation des établissements. Année scolaire 2018/2019

Effectifs d'élèves- constat rentrée scolaire	2017	2018	2019		
Total	507	542	581		
	•				
Effectifs détaillés des élèves pour l'année scolaire 2019 - 2020					
6 ^e					
6e Bilangue de continuité			53		
5 ^e					
4 ^e					
3 ^e					
Total niveaux collège			581		

Évolution des effectifs totaux entre les		Р	ublic + Privé	
rentrées 2018 et 2019	Établissement	Département	Académie	France
Évolution des effectifs totaux	+7,19 %	+ 1,4 %	+ 1,5 %	+ 1 %

Caractéristiques scolaires des élèves

Pourcentage d'élèves pratiquant le latin -	. Public + Privé			
2018 - 2019	Établissement	Département	Académie	France
Latin en 5 ^e	5,6	25,6	21,1	19,6

Pourcentage d'élèves en retard d'un an et		Public+Privé		
plus à l'entrée en 6°- 2018 - 2019	Établissement	Département	Académie	France
% d'élèves en retard	8,3	4,3	5,8	6,8

Caractéristiques sociales des élèves

Distribution par PCS regroupées des élèves	2014	2015	2016	2017	2018
Cadres supérieurs et enseignants	5,6	8,1	7,5	7,4	6,7
Cadres moyens	7,5	7,5	7,7	7,6	8,1
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	37,5	37,5	37,5	37,2	37,2
Ouvriers et inactifs	36,2	34,1	32,8	32,3	33,3
Non renseignée	13,2	12,8	14,7	15,5	14,7

Répartition des élèves selon le régime scolaire	2014	2015	2016	2017	2018
Externes	34,3	33,5	33,1	31,9	33,2
Demi-pensionnaires	65,7	66,5	66,9	68,1	66,8

Personnels et moyens

Caractéristiques des personnels

Effectifs de personnels	2014	2015	2016	2017	2018
Personnels enseignants	52	54	52	55	56
Rattachés administratifs	7	6	7	7	
Personnels ATSS	4	6	6	6	4
Conseiller principal d'éducation				1	1
Autres personnels de vie scolaire	5	5	6	5	5
Personnels de direction	3	3	3	3	3
Soutien à l'enseignement					1
Animateur pédagogique					0
Total	71	74	74	77	70

Date d'observation au 30 novembre de chaque année. À partir de 2018, les rattachés administratifs ne sont plus comptabilisés.

Âge moyen des enseignants - 2018 -	- Même secteur			
2019	Établissement	Département	Académie	France
Âge moyen	38,8	40,3	39,3	42,3

Date d'observation : 30 novembre 2018.

Ancienneté moyenne des enseignants dans l'établissement (en années)		2014	2015	2016	2017	2018
Ancienneté moyenne	Etab	5,4	5,6	5,7	5,6	5,8

Date d'observation : 30 novembre de chaque année.

Moyens de fonctionnement

Nombre total de divisions de niveau collège rentrée scolaire	2015	2016	2017	2018	2019
	19	20	20	20	21

Nombre d'élèves par ordinateur - juin 2018		Publi	c + Privé		
	Établissement	Département Académie Fr			
E/O	3,7	3,6	3,6	3,2	

Source : ETIC (extraction réalisée en Juin N+1)

Performance

Réussite au DNB

Taux de réussite au DNB et valeurs ajoutées	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de réussite brut	77	73	74	76	69
Valeur ajoutée / Académie	-5	-11	-12	-11	-16
Valeur ajoutée / France	-4	-10	-12	-11	-16

Taux d'accès de la 3 ^e au DNB et valeurs ajoutées	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'accès brut	70	74	68	68	65
Valeur ajoutée / Académie	-2	0	-10	-14	-12
Valeur ajoutée / France	-2	-1	-10	-14	-13

Écart entre taux de réussite au DNB et taux de réussite des PCS défavorisées - session 2018				
pour l'établissement	-6,5			
pour le département	+9,0			
pour l'académie +9,9				
pour la France	+8,2			

Source : Ocean

Notes au DNB

Note moyenne à l'écrit au DNB et valeurs ajoutées	2014	2015	2016	2017	2018
Note moyenne à l'écrit/ Étab	10,2	9,4	9.5	9,1	8,9
Valeur ajoutée / Académie	-1	-1,5	-2	-1,5	-1,7
Valeur ajoutée / France	-1,5	-2	-2,6	-2	-2,5

Source : Ocean-Cyclades

Note à l'écrit au DNB en Français /Mathématiques		2014	2015	2016	2017	2018
Français	Étab	11,6	10,9	11,8	11,1	9,5
Mathématiques	Étab	9,1	8,3	8,7	7,9	7,1

Source : Ocean-Cyclades

Note moyenne en contrôle continu au DNB - session 2016	Étab
Note moyenne en contrôle continu	11,1
Note moyenne académique	13,1
Note moyenne France	13,2

Source : Ocean

Parcours

Taux d'accès de la 6 ^e vers la 3 ^e et valeurs ajoutées	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'accès brut	75	73	77	75	73
Valeur ajoutée / Académie	-6	-6	-4	-6	-7
Valeur ajoutée / France	0	-4	-2	-1	-5

Résultats

Devenir des élèves de 3 ^e en fin de 2nde		Public + Privé			
GT - 2018 - 2019	Établissement	Département	Académie	France	
1ère S	20,5	39,3	36,2	35,2	
1ère L	5,1	8,0	8,2	9,0	
1ère ES	25,6	27,0	24,7	22,0	
1ère ST2S, STMG ou BT Services	29,5	12,9	16,0	15,3	
1ère STL, STI2D, STD2A ou BT Production	15,4	5,6	7,0	7,5	
1ère STHR ou TMD	0,0	0,2	0,2	0,4	
2nde PRO	0,0	0,2	0,3	1,3	
CAP	0,0	0,0	0,0	0,1	
1ère PRO	2,6	0,9	1,5	2,0	
Redoublement	1,3	4,1	4,0	4,5	
Autres situations	0,0	1,9	1,8	2,7	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	

Devenir des élèves de 3 ^e en fin de 2nde		F	Public + Privé	:
Pro - 2018 - 2019	Établissement	Département	Académie	France
1ère PRO	80,0	86,2	86,6	82,8
2ème année de CAP	3,3	1,3	8,0	1,0
Redoublement	3,3	4,3	3,3	3, 6
Autres situations	13, 4	8,2	9,3	12,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Attractivité

Même secteur	
Taux de demandes de départs des enseignants / nb de titulaires - 2018 - 2019	Etab
pour l'établissement	18,4
pour l'académie	16,4
pour la France	14,9

Document 2 : Résultats des évaluations nationales des élèves du collège X (classe de 6^{ème}, français et mathématique)

Cet outil présente un ensemble de résultats de l'évaluation à l'entrée en 6^{ème} pour les **établissements publics de l'académie Y**: score par disciplines/connaissances et compétences, taux de maitrise par disciplines et score moyen par disciplines selon le niveau social moyen.

En novembre 2017, plus de 810 000 élèves de sixième scolarisés dans plus de 7 000 établissements publics et privés sous contrat (France métropolitaine + DOM) ont passé une évaluation sur support numérique.

Les données et les indicateurs de cette évaluation sont conçus et produits par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'éducation nationale (MEN).

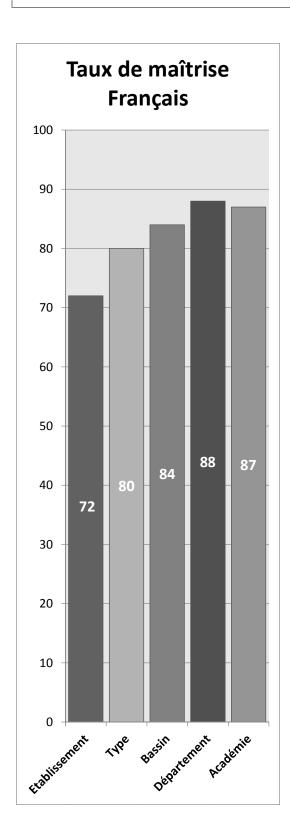
Chaque élève a été évalué dans deux champs disciplinaires, le français et les mathématiques. Un score a été calculé pour chacun d'entre eux.

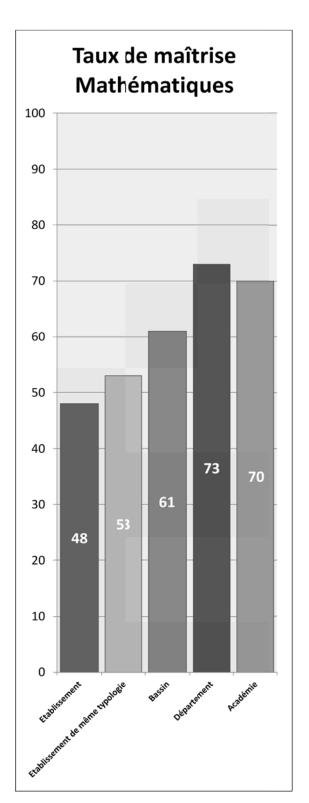
En français et en mathématiques, les connaissances et les compétences évaluées sont présentées de manière synthétique dans les tableaux ci-dessous :

Connaissances et	Descriptifs	Connaissances et	Descriptifs
compétences	Bossipine	compétences	2000
Français 1	Écouter pour comprendre un message oral, un propos, un discours, un texte lu.	Mathématiques 1	Utiliser et représenter les grands nombres entiers, des fractions simples et les nombres décimaux ; calculer avec les grands nombres entiers et des nombres décimaux.
Français 2	Comprendre un texte littéraire et l'interpréter.	Mathématiques 2	Résoudre des problèmes en utilisant des fractions simples, des nombres décimaux et le calcul.
Français 3	Comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter.	Mathématiques 3	(Se) repérer et (se) déplacer dans l'espace en utilisant ou en élaborant des représentations ; reconnaitre, nommer, décrire quelques solides et figures géométriques ; reconnaitre et utiliser quelques relations géométriques.
Français 4	Identifier les constituants d'une phrase, observer le fonctionnement du verbe, maîtriser la forme des mots en lien avec la syntaxe.	Mathématiques 4	Comparer, estimer, mesurer des grandeurs géométriques, utiliser le lexique, les unités de ces grandeurs.
Français 5	Acquérir la structure et l'orthographe des mots, maîtriser la forme des mots en lien avec la syntaxe, observer le fonctionnement du verbe et l'orthographier.	Mathématiques 5	Résoudre des problèmes impliquant des grandeurs.
Français 6	Acquérir la structure et le sens des mots.		

Collège X

Nb d'élèves présents : 162





Document 3 : Courrier de notification de l'enveloppe HSE « devoirs faits »



XXX, le 20 juin 2019

La Directrice académique des services l'éducation nationale DSDEN de Z

au

Chef d'établissement du collège X

Objet : Dotation HSE pour la mise en œuvre du programme « devoirs faits » et attribution d'une IMP pour la coordination du dispositif au titre de l'année scolaire 2019/2020

Je vous informe qu'une dotation de 200 HSE est attribuée à votre établissement afin de poursuivre la mise en œuvre du programme « devoirs faits » pour les élèves de votre établissement au cours de l'année scolaire 2019/2020. En conséquence, je vous invite à saisir au terme de chaque mois les heures effectuées via l'application ASIE.

Je vous informe également qu'une IMP-EDU est attribuée à votre établissement afin de rémunérer le coordonnateur « devoirs faits » (hors personnel de direction).

Je vous précise qu'en fonction de la consommation constatée en cours d'année, votre dotation pourra être réajustée, en vertu du principe de redistribution qui vise une utilisation optimale des moyens délégués au niveau départemental. Pour rappel : la dotation de votre établissement était de 300 HSE pour l'année 2018/2019, pour une consommation constatée en fin d'année de 156 HSE.

La Directrice Académique

Document 4 : Rémi Thibert. Représentations et enjeux du travail personnel de l'élève. Dossier de veille de l'IFÉ. N° 111 juin 2016. Extraits. [en ligne] consultée le 09/09/2019

http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA-Veille/111-juin-2016.pdf

[....] Externalisation ou internalisation de l'aide au travail personnel ?

Rayou rappelle l'importance cruciale d'internaliser les dispositifs de soutien, parce que ces moments de travail personnel permettent de voir comment les élèves travaillent réellement, pour peu qu'un professionnel puisse les observer et voir avec eux le cheminement qu'ils empruntent. Cette observation a été mise à mal par l'externalisation qui a eu cours depuis longtemps.

Kakpo et Rayou dénoncent le creusement des inégalités engendrées par l'externalisation du travail des élèves : « Le travail hors la classe des élèves, parce qu'il est relativement peu cadré par l'institution scolaire, parce qu'il suppose de la part des élèves une autonomie que tous n'ont pas nécessairement acquise ou encore parce qu'il fait intervenir une pluralité d'acteurs aux intérêts divergents nous semble, de ce point de vue, un analyseur particulièrement pertinent de leur construction au quotidien » (Kakpo & Rayou, 2010). Cette externalisation est tellement rentrée dans les mœurs qu'elle ne pourrait sans doute pas être complètement ré-internalisée. L'école doit donc penser le lien avec les dispositifs et pratiques extérieurs à l'école et faire des tiers intervenants (périscolaire, associations, parents, etc.) de réels collaborateurs, avec une formation adéquate, au risque que les politiques mises en place ne soient suivies d'aucun effet significatif. Aujourd'hui, l'aide aux devoirs se montre efficace soit parce que les acteurs sont fortement associés, comme dans le cas de la co-intervention en classe, soit parce que ce sont des enseignants (souvent de la discipline concernée) qui interviennent et sont à même de discriminer les types de difficultés que les élèves rencontrent et de penser les remédiations en conséquence.

Mais une ré-internalisation des devoirs ne suffit à résoudre tous les problèmes. « Les effets positifs mais aussi négatifs que peuvent produire les dispositifs d'aide aux devoirs dépendent intrinsèquement de ce qui circule entre classe et dispositifs hors la classe » (Kakpo & Netter, 2013).

Le lien entre le travail en classe et hors la classe : où et avec qui ?

Le rapport de Glasman et Besson conclut sur la nécessité de terminer une séance par un moment pendant lequel les élèves puissent s'approprier ce qui a été vu en classe, afin de préparer le travail à faire en dehors de la classe. Les auteurs précisent quand même que, pour les élèves les plus fragiles, ce temps de travail hors la classe gagnerait à se faire au sein de l'établissement avec des personnels aptes à aider les élèves. Ils plaident pour la réintroduction de l'étude surveillée et pour repenser la salle de permanence afin que celle-ci devienne réellement une salle d'étude avec le personnel adapté disponible (Glasman & Besson, 2004). Les autres lieux sont aussi à interroger et/ou à créer, avec une ouverture plus large des CDI ou 3C (Centres de connaissance et de culture), des différentes salles accessibles aux élèves et qui permettraient la discussion, le débat ou encore l'entrainement à l'oralisation. La création de salles d'études ouvertes aux parents est une autre piste envisageable.

Dans les structures existantes qui prennent en charge le travail hors la classe, ce sont bien souvent d'autres personnes que des enseignants qui s'occupent des élèves et qui se situent davantage du côté d'une « prestation de services » plutôt que sur la base d'un dialogue authentique entre différents acteurs. L'articulation avec la classe n'est donc pas pensée : « Or le partage de la responsabilité éducative est exigeant. Il ne s'agit pas d'avoir une approche cloisonnée du travail éducatif (aux uns les missions "nobles" de l'enseignement, aux autres les actions "vulgaires" de l'animation), mais d'en faire un objet de "travail conjoint" » (Federini, in Kus & Martin-Dametto, 2015). C'est une des conditions pour un partenariat réussi. Le rapport de l'académie de Créteil (Observatoire des pratiques en éducation prioritaire, 2016) insiste aussi sur cette articulation et sur la nécessité de coordonner les actions qui sont parfois très dispersées : « Il ne s'agit pas de leur abandonner l'organisation du travail du soir, mais d'articuler les différents temps de l'enfant afin d'améliorer les objectifs communs et créer les conditions d'un partenariat plus efficient avec l'Éducation nationale ».

Un réel suivi individualisé des élèves n'est possible que lorsqu'une action collective basée sur une forte volonté des équipes existe. Ces conditions sont rarement présentes car cet accompagnement « reste faiblement institutionnalisé » (Berthet, in Kus & Martin-Dametto, 2015). [...]

L'implication des familles

Aujourd'hui, il est indéniable que les parents s'impliquent fortement dans les devoirs, surtout dans les milieux populaires. On constate une volonté de plus en plus grande des familles d'avoir un contrôle sur les parcours scolaires de leurs enfants. Ce n'est pas nouveau pour les milieux favorisés, mais ça l'est davantage pour les classes moyennes et populaires, même si ces dernières subissent davantage l'ordre scolaire que les autres. On est loin de la démission parentale si souvent dénoncée. Les familles populaires sont largement mobilisées autour des devoirs scolaires et, pour certaines, ne comprennent pas que des enseignants n'en donnent pas. Cette évolution s'inscrit dans un cadre plus large, celui de l'école devenue indispensable, où la réussite scolaire est devenue plus importante qu'avant pour s'insérer socialement et professionnellement (voir aussi Thibert, 2013, 2014). « Le travail réalisé pour l'école en dehors de l'école aurait donc changé de statut » (Glasman & Besson, 2004) : la réussite scolaire est devenue plus large et englobe tout le travail académique qui se fait hors les murs. C'est pourquoi les parents investissent davantage cet espace, et les familles sont devenues des institutions de sous-traitance pédagogique.

D'autre part, si l'objectif des devoirs à la maison est de rendre les élèves plus autonomes, la réalité est toute autre, dans la mesure où certains parents en font un encadrement très strict et très prescriptif, voire font les devoirs en même temps que leurs enfants. D'autres familles s'inscrivent davantage dans un processus de résistance pédagogique, soit en privilégiant les écoles privées, soit en reprenant chez eux les anciens codes scolaires (Kakpo, 2012). Cette implication grandissante se fait parallèlement à des offres toujours plus nombreuses d'accompagnement scolaire, que ce soit par des officines privées ou par des associations et dispositifs d'aide aux devoirs. [...]

Discontinuité des temps et des lieux

La discontinuité entre le temps de la classe et le temps des devoirs rend ces derniers inopérants, car ils répondent à des logiques hétérogènes (Rayou, 2009). D'autres parents, à l'inverse, ne se sentent pas légitimes pour aider leurs enfants (Solomon et al., 2002). C'est le sujet d'un travail de thèse en cours par Marion van Brederode sur l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre en cycle 3 et au collège. En effet, les devoirs servent-ils à préparer ou à prolonger une séquence d'apprentissage ? À s'entrainer ? À créer quelque chose ? Il est urgent de réintroduire une continuité pour que ce temps d'étude hors la classe serve à quelque chose. [...]

Les effets de la discontinuité des temps de travail

Cette discontinuité pénalise les élèves les plus faibles qui discernent difficilement ce qui relève du générique et du spécifique dans les différents moments de l'organisation ou de l'enseignement des disciplines scolaires. « Et si l'on admet que cette difficulté les enferme dans un "malentendu" des règles implicites qui font le quotidien du travail scolaire, il y a fort à parier que tant que ce problème ne sera pas résolu en classe, il le sera difficilement à la maison » (Félix, 2004). Alors que les « bons » élèves sauront construire une continuité, les élèves en difficulté n'y parviendront pas. Pour ces derniers, ce moment est un simulacre d'étude. À l'inverse, les « bons » élèves établissent des ponts qui leur sont profitables : « l'essentiel [de leur] travail est fait en classe et [...] à la maison, ils continuent à travailler, à "explorer les recoins" de ce qui a été fait en classe » (Bonasio & Veyrunes, 2014).

Document 5 : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Dispositif numérique « Jules » pour l'aide au devoir. Infographie. [en ligne] consulté le 09/09/2019 https://www.cned.fr/media/703633/fiche-jules institutionellev30012019.pdf





UN DISPOSITIF NUMERIQUE POUR L'AIDE AUX DEVOIRS

Dans le cadre de la mesure *Devoirs Faits*, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a demandé au CNED de créer un service numérique pour aider les collégiens à faire leurs devoirs. Pour répondre à cette sollicitation, le CNED a développé un agent conversationnel, Jules, qui constitue un outil complémentaire au sein des établissements.



OBJECTIFS

- Fournir aux élèves un outil numérique innovant pour les aider à faire leurs devoirs. Rendre plus ludique ce moment, créer de la motivation.
- Favoriser l'autonomie de l'élève et le développement de compétences de recherche : savoir poser les bonnes questions pour obtenir des réponses pertinentes, savoir reformuler, identifier précisément les obstacles à la compréhension.
- Augmenter la « valeur ajoutée » des séances Devoirs Faits et accompagner au mieux les élèves quel que soit l'encadrant de la séance (enseignant, service civique, assistant d'éducation...).



JULES C'EST...

- Un outil d'aide aux devoirs pour les élèves : il apporte des réponses concises aux questions simples portant sur des savoirs et des compétences du collège afin de lever les difficultés de compréhension.
- Une base de connaissances couvrant les différents niveaux et les disciplines du collège (français et mathématiques disponibles pour le moment).
- Un service capable de proposer des contenus personnalisés permettant aux collégiens de circuler dans les notions fondamentales par un maillage des connaissances connexes. Grâce à l'intelligence artificielle, plus les collégiens sollicitent Jules, plus celui-ci leur apporte descontenus pertinents.

LES 📌 ...

- Un service ludique et intuitif.
- Des réponses immédiates et adaptées au niveau de l'élève.
- Des contenus concis et faciles à ré-investir.
- Des liens pour rebondir vers des contenus connexes.
- Une interface utilisable à tout moment (au collège, à la maison) sur différents supports.
- Des apports en méthodologie.

COMMENT SE CONNECTER?

Le dispositif d'aide aux devoirs Jules est accessible à tous les élèves du collège comme aux enseignants sur 3 environnements :

- L'ENT du collège.
- Le site https://devcirsfaits.cned.fr
- Une application mobile dédiée.

L'inscription est libre et gratuite.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE









ACCÈS SÉCURISÉ

- Chaque compte est individuel et nécessite un mot de passe demandé soit par le biais de l'ENT connecté au gestionnaire d'accès aux ressources (GAR), soit par le site ou l'application mobile.
- Les conversations entre l'élève et Jules restent privées. Les autres élèves et les enseignants n'yont pas accès.



LES ACTEURS DU DISPOSITIF

Le référent établissement

Il s'assure du bon fonctionnement du dispositif.

L'enseignant

Il est le premier prescripteur du dispositif auprès des élèves. Il peut consulter tous les cours des différents niveaux de classe. Ainsi, il peut identifier et indiquer aux élèves les points sur lesquels s'appuyer pour réaliser leurs devoirs. Il peut aussi conseiller aux élèves en difficulté dese référer à certaines connaissances et fiches méthodologiques proposées par *Devoirs faits* pour renforcer leurs acquis.

L'élève

Il est acteur de son apprentissage en consultant **Jules** pour l'aider dans la réalisation de ses devoirs. Il choisit les points sur lesquels il souhaite un rappel ou une nouvelle explication pour mieux comprendre ses cours etse sent ensuite davantage confiant pour participer en classe. Il gagne en autonomie.



CONTACT

Si vous avez besoin de compléments d'information ou de nous faire part d'une demande spécifique, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers *Devoirs Faits*:

Partéléphoneau 05.49.49.95.95 du lundiau vendre di de 8h30 à 18h

Par mail à l'adresse suivante : Devoirs. Faits@cned.fr



POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE





Document 6 : Cédric Villani. Charles Torossian. 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques. Rapport remis au ministre le 12 février 2018, p. 62-66. Extraits [en ligne] consulté le 06/07/2019.

https://cache.media.education.gouv.fr/file/fevrier/19/0/Rapport_Villani_Torossian_21_mesures_pour_e nseignement_des_mathematiques_896190.pdf

[...]

6. MATHÉMATIQUES ET SOCIÉTÉ

6.1. Les parents

[...]

Le travail personnel hors du temps scolaire, pourtant capital, peut quant à lui engendrer des inégalités. Les élèves dont les parents sont les plus éloignés des savoirs scolaires et des codes de l'École sont particulièrement pénalisés. En effet, ces parents sont les plus démunis pour accompagner leur enfant dans son apprentissage des mathématiques. Certains d'entre eux, pourtant à l'aise avec la discipline, peuvent néanmoins se sentir en difficulté face à une notion mathématique parce qu'ils n'en comprennent pas la construction. Pour leur permettre d'accompagner plus sereinement les apprentissages mathématiques de leur enfant, il est donc nécessaire :

- que les contenus et les méthodes leur soient explicités de façon plus accessible (cf. § 3.1.1);
- que l'enseignant explicite davantage ses attentes en termes de travail personnel de l'élève, notamment pour préparer une évaluation;
- que des ressources (notamment en ligne) soient mises à disposition des familles, en continuité avec le travail conduit en classe;
- que les parents soient encouragés à proposer à leur enfant des situations ludiques d'apprentissage en mathématiques.

6.2. Le périscolaire

[...]

6.2.1. Son importance, sa raison d'être

Le périscolaire est un lieu d'innovation et de découverte, mais il ne doit pas et ne peut pas se substituer à l'école. Le contrat qui lie les intervenants et les participants est différent, le projet n'est pas le même, il n'y a pas de programme national, pas d'évaluation au sens scolaire du terme, pas de prise en compte dans le parcours de l'élève. De plus, les expériences efficaces dans un cadre restreint ne passent pas forcément à l'échelle. Le périscolaire reste donc une offre complémentaire et inégale sur le territoire, qu'il s'agit de mieux articuler dans le cadre d'un assouplissement de l'organisation scolaire. Ce dispositif doit s'intégrer au projet de l'établissement et valoriser les actions menées par les enseignants. Le chef d'établissement peut, par des ouvertures d'horaires dédiés et une prise en compte des besoins, jouer pleinement son rôle.

La question de la motivation ne se limite pas à celle des élèves, celle des enseignants joue également un rôle important. En rencontrant d'autres méthodes et d'autres objets mathématiques, en pratiquant de nouvelles modalités pédagogiques, ils changent leur regard sur leurs élèves et leur discipline. Découvrir le monde du périscolaire est souvent source d'un plaisir restauré chez les enseignants. Prenant appui sur des rencontres, des expériences nouvelles avec les objets de sa discipline, l'enseignant peut alors continuer à exercer une activité de mathématicien participant à son développement professionnel. En particulier, ce levier peut s'avérer important dans la dynamique de « réconciliation » des professeurs d'école avec les mathématiques lorsqu'ils en ressentent le besoin.

Il ne s'agit pas non plus de croire que le périscolaire est la panacée. Le risque existe d'un investissement amoindri de l'élève en classe : bénéficiant d'un soutien externalisé (par exemple, grâce à l'intervention d'associations partenaires de la réussite scolaire, comme Coup de pouce, ZUPdeCO115), l'élève peut penser à tort qu'il ne lui est pas nécessaire de se mobiliser lors de la phase d'apprentissage en classe. Il faut également se soucier de « la double peine » que certaines formes de répétition trop scolaires infligent aux élèves en difficulté, en dehors de la classe. Ces élèves ne sont pas davantage motivés par de telles modalités de soutien.

Le périscolaire a une fonction importante de lutte contre les inégalités sociales et culturelles. Cette fonction est très forte dans la voie professionnelle, où les déterminismes de genre sont particulièrement marqués. Ainsi, l'accès aux activités périscolaires (clubs mathématiques ou scientifiques, ateliers de recherche MATh.en.JEANS, sorties à caractère scientifique) peut permettre à tout élève, et particulièrement dans la voie professionnelle, de s'ouvrir sur un champ essentiel à sa formation citoyenne : dépassant le seul cadre des mathématiques, le périscolaire participe au développement de la mixité sociale et de la diversité culturelle (cf. §6.3). La participation active des élèves et les compétences développées dans ce cadre, devraient être valorisées, en intégrant, d'une manière ou d'une autre, les « suppléments » au baccalauréat ou en figurant dans les dossiers des lycéens. Ajoutons, enfin, que le périscolaire offre des occasions exceptionnelles pour les élèves les plus motivés de développer leur talent et d'approfondir leurs connaissances, en particulier à travers des initiatives telles que les concours et projets (France IOI, Kangourou, Animath, TFJM, etc.).

6.2.2. Scolaire et périscolaire : une étroite collaboration, conditions de succès

[...]

Dans le second degré, pour une collaboration réussie entre scolaire et périscolaire, un partenariat confiant et respectueux des acteurs et de leurs rôles respectifs est nécessaire. Il faut porter une attention particulière à la formalisation du contrat liant les parties. Les actions périscolaires qui échappent au vote d'une signature d'une convention annuelle ou qui se développent en dehors du regard du chef d'établissement ou des responsables de circonscription sont à bannir. La mission, qui vise à la pérennité de ces actions et à leur financement, encourage les parties à établir des relations structurelles, au-delà des actions humaines indispensables. Les chefs d'établissement, avec l'aide des conseils pédagogiques, ont ici un rôle central à tenir : ils ont à établir les conventions nécessaires et à en administrer les moyens horaires et financiers : ils articulent le projet d'établissement avec les projets des enseignants d'une part, et des associations, organismes, intervenants d'autre part, créant ainsi, avec l'appui de l'inspection, une dynamique autour du périscolaire.

Les échanges entre enseignants et intervenants périscolaires profitent à chacun, dans le respect des différentes compétences. Un suivi et un dialogue sur la durée entre associations et établissements doivent être instaurés dans les deux sens, le travail des uns étant valorisé par les autres. Par exemple, lors d'événements ponctuels (fête de l'école, festival de jeux mathématiques, journées de jeux intelligents, Semaine des mathématiques, rencontres intercycle), les élèves peuvent exposer leurs productions, valoriser leurs découvertes, en contribuant à l'image positive des mathématiques et au rayonnement de l'établissement, en particulier auprès des parents, du site Internet de l'établissement (ou de l'académie) et des médias.

Les activités périscolaires peuvent se tenir en classe ou dans d'autres lieux spécifiques : on pense en particulier aux Maisons pour la science qui se sont montées ces dernières années. Tout comme pour la formation continue, la mission recommande qu'une équipe académique spécifique, formée à identifier, répertorier, accompagner et dynamiser les activités périscolaires, évalue avec le chef

d'établissement ou les IEN de circonscription, de manière non intrusive, les collaborations locales dans le but de diffuser les informations importantes, de faire connaître les initiatives intéressantes ainsi que les dispositifs et personnes ressources. Cette équipe pourra également proposer des interventions dans les établissements où le périscolaire peine à se développer. Il faut se donner les moyens financiers d'une telle formation (décharges d'actifs compétents, rémunération de retraités, d'experts) tant au niveau national que localement. Plus largement, en étant présents lors d'évènements scientifiques locaux, les différents acteurs de la formation (recteurs, IA-IPR, IEN, Espe, universités) témoignent de leur intérêt pour le travail.

[...]

Document 7 : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative. Accompagnement personnalisé en classe de sixième. Circulaire n° 2011-118 du 27-7-2011. [en ligne] consultée le 19/09/2019

https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57154

Classe de sixième Accompagnement personnalisé

NOR: MENE1120474C

circulaire n° 2011-118 du 27-7-2011

MEN - DGESCO A1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académiedirectrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ; aux chefs d'établissement du second degré ; aux directrices et directeurs d'école

À leur entrée au collège, certains élèves ont encore des acquis fragiles, d'autres sont désireux d'approfondir leurs savoirs et savoir-faire. Tous ont encore besoin de dispositifs d'aide adaptés à leur profil, étroitement articulés au travail conduit à l'école, qui doivent pouvoir commencer dès leur entrée en sixième. L'accompagnement personnalisé est le cadre de mise en œuvre de ces aides.

La présente circulaire a pour objet de définir les principes et les modalités de l'accompagnement personnalisé en classe de sixième, qui se substitue à l'aide au travail personnel (ATP). L'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves. Il concerne en priorité les élèves qui en ont le plus besoin pour répondre à des difficultés, souvent installées de longue date et qui demandent temps et rigueur pour être combattues efficacement. Des actions d'aide méthodologique et d'approfondissement sont proposées en parallèle.

Les principes et mesures énoncés dans cette circulaire constituent des propositions ou des exemples. Ils sont destinés à nourrir une réflexion qui sera engagée à la rentrée de septembre 2011, afin de faire évoluer les dispositifs déjà installés dans l'établissement vers l'accompagnement personnalisé. Progressivement, ces nouvelles modalités, exposées par cette circulaire, seront à mettre en place.

1 - Principes généraux

L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire des élèves, dans lequel tous les professeurs sont invités à s'impliquer.

L'accompagnement personnalisé est mis en place en classe de sixième avec la volonté de renforcer la liaison entre l'école primaire et le collège. Les deux heures qui lui sont consacrées dans chaque division peuvent être traitées conjointement ou séparément (par exemple, une heure à destination de tous les élèves et une heure dédiée aux élèves à besoins spécifiques). L'une ou l'autre peuvent également être annualisées (36 ou 72 heures accentuant la personnalisation de la prise en charge, sous la forme de modules de remise à niveau). L'accompagnement personnalisé s'appuie sur les programmes de collège et sur les compétences attendues au palier 2. En fonction des difficultés rencontrées par les élèves, l'accompagnement personnalisé peut prendre place dans un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Les parents des élèves concernés sont informés de la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé qui concerne leur enfant.

Selon les lacunes et les besoins repérés, l'accompagnement personnalisé est assuré par le professeur de l'élève en sixième, par un autre professeur du collège, par un professeur des écoles ou par un enseignant spécialisé de Segpa ou d'Ulis.

2 - Domaines d'activités prioritaires

L'accompagnement personnalisé comprend principalement, à l'initiative des équipes pédagogiques, des activités comportant un travail sur les capacités de base (maîtrise de la langue, mathématiques, langues vivantes) et les travaux interdisciplinaires (projets individuels ou collectifs pour permettre aux élèves d'améliorer leur expression et communication écrites et orales). Il s'appuie notamment sur les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (Tice).

L'accompagnement personnalisé doit permettre à l'élève de se doter de méthodes pour accroître et consolider ses compétences et pour approfondir ses connaissances ; il ne se limite pas à de la remise à niveau. Selon les besoins des élèves, diagnostiqués notamment à partir des évaluations, les activités conduites durant les heures d'accompagnement personnalisé permettent, par ordre de priorité :

- de proposer une remise à niveau en cas de difficultés importantes constatées dans l'acquisition des compétences du palier 2, liées au français et aux mathématiques, notamment en liaison avec des enseignants des écoles ;
- de les soutenir dans les apprentissages des enseignements de la classe de sixième ;
- de leur faire acquérir une autonomie et des méthodes de travail (compréhension du travail attendu et organisation personnelle, par exemple) ;
- de les aider à approfondir leurs connaissances en proposant des activités contribuant au renforcement de la culture générale telles que des recherches documentaires, des conférences, ou encore au développement d'excellences et de talents particuliers.

Les différentes formes et modalités de l'accompagnement personnalisé proposées aux élèves peuvent évoluer selon leurs besoins.

3 - Mise en œuvre

3.1. Le projet de l'accompagnement personnalisé dans l'établissement

L'équipe pédagogique, sous la responsabilité du chef d'établissement, élabore le projet d'accompagnement personnalisé. Celui-ci recense les difficultés des élèves, précise la constitution des groupes, l'organisation hebdomadaire et annuelle, les modalités de l'évaluation de l'accompagnement personnalisé. Pour chacune des activités proposées aux élèves, sont définis les objectifs visés, la ou les compétences travaillées en lien avec le socle commun, les modalités pédagogiques choisies ainsi que les termes d'une évaluation de l'efficacité de l'accompagnement. Le projet est examiné par le conseil pédagogique qui formalise la proposition.

3.2. La coordination et le suivi

Les activités relevant de l'accompagnement personnalisé peuvent être coordonnées par un professeur de l'équipe pédagogique. Référent privilégié de l'élève, il veille au suivi de son parcours d'accompagnement personnalisé et à sa cohérence avec d'autres aides telles que le PPRE, l'aide aux devoirs relevant de l'accompagnement éducatif, à ses résultats et, plus largement, à l'adaptation de l'élève aux méthodes de travail au collège.

3.3. Les groupes d'accompagnement personnalisé

Les modalités d'organisation de l'accompagnement personnalisé relèvent de l'autonomie de l'établissement. Tout ou partie de l'horaire peut être annualisé.

L'adaptation des contenus de l'accompagnement personnalisé aux besoins des élèves sera facilitée par l'organisation des groupes en barrette sur plusieurs classes de sixième.

Les groupes peuvent évoluer en cours d'année, en fonction des progrès constatés et des besoins des élèves. Dans tous les cas, la liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de mieux personnaliser l'accompagnement des élèves.

3.4. Modules de remise à niveau

C'est principalement dans le cadre du PPRE que sont définis les modules de remise à niveau. Ils sont systématiquement organisés pour les élèves qui arrivent en sixième sans avoir validé le palier 2 du socle à l'école élémentaire pour le français ou les mathématiques. Cette mise en place s'effectue dès la rentrée et au cours du premier et du deuxième trimestre de la classe de sixième.

Il s'agit d'actions structurées et progressives qui réunissent des petits groupes d'élèves pouvant être issus de plusieurs classes pendant une durée précisée en début de prise en charge, à raison de trois heures hebdomadaires maximum. Chaque module est fondé sur quelques objectifs limités en nombre et adaptés aux besoins repérés chez le groupe d'élèves concerné. Une enveloppe annuelle de 36 ou 72 heures, par division de sixième, peut être répartie en fonction des choix pédagogiques de l'établissement pour répondre aux besoins des élèves accueillis (répartition hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle). La participation des professeurs des écoles à la prise en charge de modules de remise à niveau ne peut qu'enrichir la qualité de la liaison école-collège.

Fait le 27 juillet 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Michel Blanquer Document 8 : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Organisation des enseignements dans les classes de collège. Arrêté du 19 mai 2015. Extraits [en ligne] consulté le 15/09/2019

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORTEXT000030613339&categorieLien=id

[...]

Annexes

Annexe 1

Niveau sixième (cycle 3)

Volumes des horaires obligatoires applicables aux élèves du niveau collège

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Éducation physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques(*) (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure+1 heure
Français	4.5 heures
Histoire-géographie-Enseignement moral et civique	3 heures
Langue vivante	4 heures
Mathématiques	4.5 heures
SVT, technologie, physique-chimie	4 heures
Total (**)	23+3 heures (***)

^(*) Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.

^(**) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.

 $^{(\}ensuremath{^{***}})$ Ces 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous forme d'accompagnement personnalisé

Annexe 2 Niveaux du cycle 4 Volumes des horaires obligatoires applicables aux élèves du niveau collège

Enseignements	Horaires hebdomadaires		
	Cinquième	Quatrième	Troisième
Éducation physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques(*) (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure+1 heure	1 heure+1 heure	1 heure+1 heure
Français	4.5 heures	4.5 heures	4 heures
Histoire-géographie-Enseignement moral et civique	3 heures	3 heures	3.5 heures
Langue vivante 1	3 heures	3 heures	3 heures
Langue vivante 2	2.5 heures	2.5 heures	2.5 heures
Mathématiques	3.5 heures	3.5 heures	3.5 heures
SVT	1.5 heure	1.5 heure	1.5 heure
Technologie	1.5 heure	1.5 heure	1.5 heure
physique-chimie	1.5 heure	1.5 heure	1.5 heure
Total (**)	22+4 heures (***)		

^(*) Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.

^(**) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.

^(***) Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous forme d'accompagnement personnalisé et enseignements interdisciplinaires

Document 9 : Lettre des représentants de parents d'élèves au chef d'établissement du collège X

Association Z XXX, le 14 septembre 2019

Président M. A

Les représentants des parents

au

Chef d'établissement du collège X

En ce début d'année scolaire, nous souhaitons attirer votre attention sur les résultats à l'examen du brevet du collège qui est faible au regard d'autres établissements. Ces constats interrogent plus globalement la capacité du collège à faire réussir tous les élèves.

Au cours de nos réunions de rentrée avec les parents d'élèves, de nombreuses familles ont exprimé de vives inquiétudes concernant les devoirs et les modalités d'accompagnement proposées aux élèves du collège – jugées clairement insuffisantes – et traduisant une rupture avec ce qui est proposé dans le premier degré. En effet, depuis la rentrée scolaire 2016, la municipalité propose aux enfants scolarisés dans les écoles primaires de la commune des études dirigées afin qu'ils soient accompagnés et encadrés dans leurs devoirs. Cette aide est un élément fondamental dans la réussite des élèves, notamment les plus fragiles.

De nombreuses familles inquiètes pour la réussite de leurs enfants ont décidé de faire appel à des officines privées pour accompagner la scolarité de leurs enfants au collège. Cette situation questionne dans la mesure où elle induit des inégalités importantes entre les familles qui peuvent payer et les autres qui n'en ont pas les moyens.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous faire part des attentes fortes exprimées par les familles auxquelles il nous semble nécessaire et urgent de pouvoir faire suite. Nous restons bien entendu disponibles pour échanger avec vous et pour construire collectivement les réponses qui vous sembleront les plus adaptées.

En vous remerciant pour votre engagement, nous vous prions d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Les représentants des parents du Collège X